



Association pour financer une opération spécifique

Par **fbibe**, le **10/07/2014** à **15:57**

Bonjour,rrnrnJe m'appelle Fabien.rnNouveau sur le forum je voudrais vous présenter une situation sur laquelle, je l'espère, vous pourrez m'éclairer.rnrnJe voudrais créer une association qui, dans l'absolu, récoltera des dons pour financer une opération chirurgicale très spécifique et non remboursable (par la CPAM et mutuelle) pour Quentin. L'opération se déroulera la semaine prochaine, l'argent récolté ne sera donc pas disponible en temps voulu. Là, intervient une tierce personne qui pourra faire l'avance des frais (attention l'action consistera à payer la facture et non faire un prêt).rrnrnJe voudrais donc savoir si cette personne pourra se faire rembourser (avec bien sur une reconnaissance de dette) sans poser de problème ? Est-ce considéré comme de la fraude ?rrnrnMerci de votre attention et de vos éventuelles réponses,rrnrnFabien.